

<https://ecoleetsociete.se-unsas.org/Loi-handicap-de-2005-et-l-Ecole-dans-tout-ca>



école & société



Loi handicap de 2005 : et l'École dans tout ça ?

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : mardi 11 février 2025

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le 11 février 2005, il y a 20 ans, les députés votaient l'une des lois les plus importantes de de la Ve République, celle qui devait faire de la France un pays inclusif. L'École n'échappe pas à cette loi, mais nos ministres successifs ont tardé à mettre en œuvre les dispositifs qui allaient permettre d'accueillir dignement les élèves en situation de handicap.

Des enseignants investis mais livrés à eux-mêmes

Durant de trop longues années après la loi, l'institution n'a rien prévu ni mis en œuvre pour accueillir les enfants en situation de handicap dans les classes ordinaires. Les enseignants n'ont reçu aucune formation. Ils ont adapté au mieux leur enseignement et leur méthode et se sont autoformés très souvent sur leur temps personnel, toujours avec le souci de trouver les solutions pour accueillir ces élèves qui requièrent une attention particulière et une approche pédagogique différente.

Aujourd'hui encore, très peu d'enseignants sont formés mais ils ont tous acquis des compétences. Par ailleurs, les diagnostics des besoins des enfants n'ont cessé de s'affiner et les demandes d'adaptation ou de compensation pour chaque profil n'ont cessé de se multiplier, complexifiant encore davantage le travail des enseignants. Le nombre d'élèves concernés est parfois très important dans des classes déjà très chargées.

Un nouveau métier d'AESH mal accompagné

Si le ministère a pris conscience de la nécessité d'avoir plus de personnels, notamment des accompagnants pour les élèves en situation de handicap, il a trop misé sur le nombre et sur les seules compétences de l'École. Ils ont été AVS puis AESH. Aujourd'hui, ce métier est devenu, en nombre de personnels, le deuxième de l'Éducation nationale après les enseignants.

Les AESH, qui sont très majoritairement des femmes, ont un statut précaire, avec des temps de travail incomplets contraints, une rémunération insuffisante et une formation initiale et continue plus que défailtantes. Ces personnels ont dû apprendre leur métier sur le tas, apprendre avec les enseignants à trouver les bonnes formules de collaboration. Heureusement que les AESH sont présents dans les classes, aux côtés des élèves, aux côtés des enseignants, mais l'accompagnement n'est pas la seule solution et le dispositif atteint ses limites.

Et maintenant ?

Aujourd'hui, l'École inclusive est en crise. Elle est à un point de rupture parce que les moyens actuels ne permettent plus aux personnels - enseignants, AESH, CPE et PsyEN - de trouver les solutions pour prendre en charge scolairement tous ces élèves. Certains élèves ont d'abord besoin de soins avant d'entrer dans les apprentissages, or, ils n'y ont pas toujours accès. Certains ont les plus grandes difficultés à être scolarisés dans une classe, qui est par définition un espace de travail collectif, où l'individualisation trop poussée est très vite impossible voire contreproductive.

L'avis du SE-Unsa

Nous avons toujours souscrit à la logique d'une École inclusive et continuons de la soutenir, et pas seulement parce que c'est la loi mais parce que l'École se doit de donner les mêmes droits à une éducation de qualité à tous les élèves sans distinction. Encore-faut-il qu'elle en ait les moyens, qu'elle ne se retrouve ni abandonnée ni isolée ni acculée ! Or les conditions de scolarisation des élèves et de travail des personnels sont très dégradées parce que les moyens et les dispositifs sont insuffisants.

Nous souhaitons que les élèves aient la possibilité d'être scolarisés à l'école ordinaire ou dans les établissements et services médico-sociaux en fonction de leur besoin, d'où la nécessité d'ouvrir des places dans ces établissements. Ainsi les élèves seraient correctement pris en charge en fonction de leur besoin et de ce que chacun, École, ESMS peut apporter en fonction de ce qu'il sait faire.

Par ailleurs, pour scolariser correctement ces élèves, et sans faire de l'École un lieu de soin qu'elle n'est pas, il faut permettre à ces élèves d'accéder aux soins. Les enseignants doivent aussi être accompagnés de personnels qui permettent de prendre en charge les élèves quand l'enseignant et l'AESH ne suffisent pas.

Enfin, nous revendiquons un statut de fonctionnaire pour les AESH afin de leur offrir un emploi stable et mieux rémunéré ainsi qu'une formation initiale de meilleure qualité.